

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-huitième session
Rome, 16-17 février 2005

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS**
RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2004

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport d'activité, qui fait suite au document EB 2004/83/R.9, a pour objet:
 - d'informer le Conseil des gouverneurs sur l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et sur la participation du FIDA à cette initiative;
 - d'informer le Conseil des gouverneurs des efforts que déploie le FIDA pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès de sources extérieures afin de financer sa participation à l'Initiative PPTE.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE PPTE

2. **Coût total de l'Initiative PPTE pour le FIDA.** En valeur actuelle nette (VAN), le coût total de la participation du Fonds à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE proprement dite (avant les alignements complémentaires décrits ci-après) est actuellement estimé à 234,3 millions de DTS (344 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de **352,5 millions de DTS (517,5 millions de USD)**¹. Ce coût sera probablement plus élevé du fait des retards avec lesquels les pays parviendront aux points de décision et d'achèvement; de la dégradation de la conjoncture économique, ce qui exigera un allègement complémentaire au point d'achèvement; et de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt. Sur une base annuelle, on estime qu'il se montera à environ 28 millions de USD pour 2004 et atteindra son niveau maximum en 2005, soit 43,7 millions de USD en termes nominaux. Cela réduira l'encours de la dette de 38 PPTE à l'égard du FIDA de 52%, lequel tombera de 656 millions de USD à 312 millions de USD en VAN, essentiellement sur une période de 20 ans.

¹ Estimations de base de juillet 2002, mises à jour sur la base du taux de change USD/DTS du 24 septembre 2004.

3. **Engagements du FIDA.** À ce jour, le FIDA a accordé les allègements requis aux 27 PPTE qui sont parvenus au point de décision. Ces engagements représentent au total 178 millions de DTS (262 millions de USD) en VAN, soit l'équivalent de **258 millions de DTS (379 millions de USD)** en termes nominaux.

TABLEAU 1: PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS

Pays parvenus au point d'achèvement	Pays parvenus au point de décision	Pays non encore parvenus au point de décision
Bénin	Cameroun	Burundi
Bolivie	Gambie	Comores
Burkina Faso	Guinée	Congo
Éthiopie	Guinée-Bissau	Côte d'Ivoire
Ghana	Honduras	Libéria
Guyana	Madagascar	Myanmar ^a
Mali	Malawi	République démocratique populaire lao
Mauritanie	République démocratique du Congo	République centrafricaine
Mozambique	Rwanda	Somalie
Nicaragua	Sao Tomé-et-Principe	Soudan
Niger	Sierra Leone	Togo
Ouganda	Tchad	
Sénégal	Zambie	
République-Unie de Tanzanie		
14	13	11

^a Pas de prêt du FIDA.

4. **Allègements de dettes accordés.** Jusqu'à présent, le FIDA a accordé 64,8 millions de USD d'allègements de dettes à tous les pays parvenus au point d'achèvement, outre les pays en situation d'après-conflit qui ont des arriérés et ne sont pas encore parvenus au point d'achèvement (Guinée-Bissau, République démocratique du Congo et Sierra Leone). Le tableau 2 ci-dessous indique le montant cumulatif total des allègements accordés jusqu'à présent, y compris les prévisions pour le quatrième trimestre de 2004.

TABLEAU 2: ALLÈGEMENTS DE DETTE ACCORDÉS (FIN 2004)

	Total (en millions de USD)
Bénin	2,4
Bolivie	10,6
Burkina Faso	3,6
Éthiopie	0,5
Ghana	1,0
Guyana	1,5
Mali	5,3
Mauritanie	3,0
Mozambique	7,1
Nicaragua	9,8
Niger	0,3
Ouganda	11,8
République démocratique du Congo	2,4
Sénégal	0,8
République-Unie de Tanzanie	4,9
Total	64,8

Participation du FIDA à l'Initiative PPTE. Allègements supplémentaires au point d'achèvement approuvés par le Conseil d'administration en 2004

5. **Éthiopie.** En 2001, l'Éthiopie est parvenue à son point de décision dans le contexte de l'Initiative PPTE renforcée et le Conseil d'administration du FIDA, à sa soixante-quinzième session, a approuvé un allègement de la dette du pays d'un montant de 12,4 millions de DTS en valeur actuelle nette (VAN) de juin 2001 (document EB 2002/75/R.14), soit l'équivalent d'une réduction de 47,2% de l'encours de la dette de l'Éthiopie (en VAN) à l'égard du FIDA en juillet 2001. Cet allègement équivalait à 17,2 millions de DTS de paiements au titre du service de la dette, en termes nominaux.

6. En avril 2004, l'Éthiopie est parvenue à son point d'achèvement. La situation de sa dette s'était dégradée entre le point de décision et le point d'achèvement pour les raisons exogènes ci-après: i) variations des taux d'intérêt et des taux de change; ii) grave sécheresse; et iii) baisse des prix du café.

7. Compte tenu de cette dégradation, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont décidé de compléter l'allègement de la dette approuvé lors du point de décision à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 31,3% de l'encours de la dette en juin 2003, après application de l'allègement approuvé au point de décision, ce qui devrait ramener le ratio d'endettement en VAN au seuil (de 150%) établi dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

8. À sa quatre-vingt-troisième session, en décembre 2004, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un complément de l'allègement de la dette approuvé pour l'Éthiopie à hauteur d'un montant représentant l'équivalent de 6,23 millions de DTS (8,9 millions de USD) en VAN de juin 2003 (document EB 2004/83/R.9). Le montant total de l'allègement de la dette accordé par le FIDA se chiffrerait par conséquent à 18,63 millions de DTS en VAN (12,4 millions de DTS en VAN de juin 2001 et 6,23 millions de DTS en VAN de juin 2003).

9. **Niger.** En 2000, le Niger est parvenu à son point de décision dans le contexte de l'Initiative PPTE renforcée et, à sa soixante-douzième session, le Conseil d'administration a approuvé pour le pays un allègement de la dette représentant un montant de 6,3 millions de DTS en VAN de fin 1999 (document EB 2001/72/R.15), soit l'équivalent d'une réduction de 53,5% de l'encours de la dette du Niger (en VAN) à l'égard du FIDA à la fin de 1999. L'allègement approuvé équivalait à 9,28 millions de DTS de paiements au titre du service de la dette, en termes nominaux.

10. En avril 2004, le Niger est parvenu à son point d'achèvement. Son endettement s'était dégradé entre le point de décision et le point d'achèvement pour les raisons exogènes ci-après: i) recul des exportations d'uranium; ii) baisse des taux d'intérêt en DTS et en USD; et iii) incapacité d'obtenir un financement extérieur selon les modalités envisagées au point de décision.

11. Compte tenu de cette dégradation, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont décidé de compléter l'allègement de la dette approuvé lors du point de décision à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 24,7% de l'encours de la dette à la fin de 2002, après application de l'allègement approuvé au point de décision, ce qui devrait ramener le ratio d'endettement en VAN au seuil (de 150%) établi dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

12. À sa quatre-vingt-troisième session, en décembre 2004, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un complément de l'allègement de la dette approuvé pour le Niger à hauteur d'un montant représentant l'équivalent de 2,03 millions de DTS (2,9 millions de USD) en VAN à la fin de 2002. Le

montant total de l'allégement de la dette accordé par le FIDA se chiffrerait par conséquent à 8,33 millions de DTS en VAN (6,3 millions de DTS en VAN à la fin de 1999 et 2,03 millions de DTS en VAN à la fin de 2002).

Financement des allégements de dettes accordés par le FIDA

13. Le FIDA finance sa participation à l'Initiative PPTE par le biais d'un compte interne créé à cette fin et au moyen de contributions de l'extérieur (versées soit directement au FIDA, soit au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale), ainsi que de ses propres ressources. Le tableau 3 ci-dessous présente les ressources allouées aux allégements de dettes accordés jusqu'à présent ainsi que pour 2005. Les contributions extérieures (versées ou annoncées) se montent à quelque 67 millions de USD (52% du total), les contributions provenant des ressources propres à environ 60 millions de USD (46%), et le revenu des placements détenus sur le compte PPTE du FIDA à 2,2 millions de USD (2%).

TABLEAU 3: ORIGINE DES RESSOURCES CONSACRÉES AUX ALLÈGEMENTS DE DETTES ACCORDÉS PAR LE FIDA

Contributions extérieures	Total (en millions de USD)
Allemagne	6,99
Belgique	2,71
Commission européenne	10,51
Finlande	2,54
Islande	0,25
Italie	4,60
Luxembourg	0,78
Norvège	5,91
Pays-Bas	12,43
Suède	17,00
Suisse	3,28
Ressources propres du FIDA	59,67
Revenu des placements	2,2
Total	128,87

14. Afin d'atténuer l'impact des allégements de dettes sur les ressources que le FIDA peut engager pour l'octroi de nouveaux prêts et dons, la direction du Fonds s'emploie de deux façons à mobiliser des ressources extérieures supplémentaires, en encourageant les États membres à:

- a) mettre directement à la disposition du FIDA des ressources additionnelles pour l'aider à financer sa participation à l'Initiative PPTE; et/ou
- b) permettre au FIDA d'accéder au Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale, approche qu'ont adoptée plusieurs États membres.

